



## AMBASSADE DE FRANCE EN THAÏLANDE

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL CONSULAIRE EN FORMATION PROTECTION ET ACTION SOCIALE ( 9 novembre 2017 )

#### Prévisions budgétaires 2018

Le 09 novembre 2017, le conseil consulaire en formation protection et action sociale s'est réuni à la chancellerie de l'ambassade de France en Thaïlande sous la présidence de Mme Samira ABDELLI, consule.

#### **Participants :**

#### **Etaient présents :**

##### *Membres de droit :*

- Mme ABDELLI Samira, consule, présidente du conseil consulaire
- Mme PEYTEL Marie-Laure, conseillère consulaire, vice-présidente du conseil consulaire
- M. BAUCHET Claude, conseiller consulaire
- M. CHEVRIER Christian, conseiller consulaire
- M. MINE Eric, conseiller consulaire

##### *Membres désignés :*

- M. BOUDEMAGH Yamine, représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), président de l'association Français du monde - adfe
- M. CALVET Michel, représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), vice-président de l'UFE

Secrétaires du conseil consulaire : Mme Patricia DE JESUS et M. Denis HERRERO

### **La présidente du conseil consulaire ouvre la séance.**

La présidente remercie les membres du conseil consulaire de leur présence et souligne les points importants prévus par les instructions de cadrage :

- les propositions de réévaluation des taux de base dans le respect de l'enveloppe de crédits disponibles devront refléter le niveau de ressources minimum permettant d'assurer des conditions de vie décentes à nos compatriotes, au regard du coût de la vie constaté localement.

Le montant proposé en euros sera éventuellement ajusté par la DFAE avant d'être soumis à la Commission permanente pour une décision définitive ;

- les postes sont appelés à examiner avec rigueur les demandes que leur présenteront nos compatriotes, avec le double souci de les aider à sortir de la précarité et de veiller à l'utilisation la plus efficace possible des deniers publics ;
- les membres du conseil consulaire s'engagent à ne pas révéler les avis exprimés sur les dossiers présentés et à ne pas divulguer les éléments relatifs aux situations des familles étudiées.

### **La présidente présente l'ordre du jour de la réunion :**

1. Election du vice-président du conseil consulaire
2. Bilan 2017 du CCPAS de Bangkok
3. Proposition du taux de base pour 2018
4. Examen des demandes d'aides sociales

## 1) Élection du vice-président du conseil consulaire.

Conformément à la loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France, article 3-quatrième alinéa, il y a lieu de procéder à l'élection du vice-président du conseil consulaire. Celui-ci est élu par et parmi les membres élus du conseil consulaire. Il convient de définir les modalités de ce vote : à mains levées, par consensus, par vote secret.

La présidente sollicite les candidatures. Mme Marie-Laure PEYTEL confirme sa candidature. Le vote s'opère à mains levées. Le résultat du scrutin s'établit ainsi : Mme PEYTEL est proclamée élue à l'unanimité. Celle-ci remercie les membres du conseil consulaire de leur confiance.

## 2) Bilan 2017 du CCPAS de Bangkok

Pour information, le taux de base de 2016 était de 338 €. Les membres de la Commission avaient proposé en novembre 2016 de le réévaluer à 340 € pour l'année 2017.

La Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger, qui examine les demandes de tous les postes, s'est réunie en mars 2017 et a fixé le taux de base à 340€ pour la Thaïlande.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, 11 personnes ont bénéficié d'une aide, toutes allocations confondues (adultes handicapés, enfants handicapés et secours occasionnels). Le montant des allocations pour 2017 s'est établi comme suit :

Nature de l'allocation	Nombre de bénéficiaires 2017	Montants
Adulte de solidarité (AS)	1	1632 €
Adulte handicapé (AAH)	2	8208€
Enfant handicapé (AEH)	7	12540 €
Secours occasionnel	1	200 €

Le budget annuel du CCPAS accordé pour l'année 2017 s'est élevé à 22 380 €. Ce montant inclut l'enveloppe globale des secours occasionnels et des aides exceptionnelles pour une somme totale de 1000 €.

### 3) Proposition du taux de base de 2018

La valeur du minimum vital en Thaïlande est estimée à **15 000 THB**. Au cours de l'année 2017, l'Euro s'est déprécié par rapport au baht de 3.6%.

Le taux d'inflation quant à lui se situe à 0,86% pour l'année 2017.

Le taux de base actuel des allocations est de **340 €** pour 2017 soit **13127,41THB** au taux de chancellerie du 1<sup>er</sup> septembre 2017 qui était de 0,0259, à rapprocher des **13 333,33THB** de l'année précédente.

A l'appui des éléments fournis par le service économique, les membres du CCPAS **proposent de réévaluer le taux de base à hauteur de 350 €**

### 4) Examen des demandes d'aides sociales

#### ❶ Allocation de solidarité

En 2017, le montant des allocations de solidarité s'élevait à 1632 €  
Le budget demandé en matière d'allocation de solidarité pour 2018 est de **1656€**.

#### ❷ Allocation adulte handicapé

En 2017, le montant des allocations adultes handicapées s'élevait à 8 208 €.  
Le budget demandé à ce titre pour 2018 est de **8 421,36 €**

#### ❸ Allocation enfant handicapé

En 2017, le montant des allocations enfant handicapés s'élevait 12 300€.  
Le budget demandé pour 2018 est de **14 490,72 €**.

#### ④ Secours mensuel spécifique enfant

En 2017, aucune demande de SMSE  
Le budget demandé en matière d'allocation de solidarité pour 2018 est de **1800€**.

#### ⑤ Secours occasionnels / aides exceptionnelles

Afin de pouvoir faire face aux besoins ponctuels des Français de passage ou pour les Français résidant en Thaïlande de plus en plus nombreux, le conseil consulaire demande une enveloppe de **4000€**.

---

**TOTAL du budget demandé sans l'enveloppe  
« secours occasionnels/aides exceptionnelles »  
11 allocataires pour un budget de 26 368,08€**

**TOTAL GENERAL : 30 368,08 €**

*Pour mémoire, le budget accordé en 2015 était de de 17 983€ de 19 155€ en 2016  
et de 23 140€ en 2017.*